

On ne ramasse pas un caillou avec un seul doigt

Assemblée générale ordinaire

11 juin 2022
Compte- rendu

- 📄 Rapport moral (page 1) ;
- 📄 Rapport d'activité 2021 (page 2) ;
- 📄 Rapport financier 2021 (page 7) ;
- 📄 Rapport vérificateurs (page 9) ;
- 📄 Compte de résultat 2021 (page 10) ;
- 📄 Bilan 2021 (page 11) ;
- 📄 Projet associatif 2022 (page 12) ;
- 📄 Budget 2022 (page 13) ;
- 📄 Eléments essentiels des échanges (page 14) ;
- 📄 Résolutions (page 15).



Association loi 1901 créée en 1988 Palaiseau
JO : 18.07.2009

Siret : 410 010 607 00019 - APE 9499Z

Siège social : Mairie, 45, av Ch. de Gaulle 91440

Adresse postale : 19, rue Camille Corot
91440 Bures-sur-Yvette

essonnesahel@gmail.com

www.91essonnesahel.org



Rapport moral

Nous vivons une épreuve collective douloureuse

(paroles d'une interview dans un média)

L'année 2021 et ce début 2022 ont été marquées par une évolution historique des rapports entre les gouvernements maliens et français allant jusqu'à la rupture diplomatique. Ces changements géopolitiques, auxquels s'ajoutent les conséquences du conflit en Ukraine, nous placent dans un contexte international instable aux conséquences négatives multiples qui atteignent quasiment tous les pays. Nous sommes interpellés par les conséquences sur les populations les plus fragiles qu'elles soient au Mali ou en France ; en Ukraine ou en Russie...

L'embargo décidé par la CEDEAO rend la vie plus difficile pour les maliens. Son assouplissement ou sa levée, initialement espérés lors du sommet du 4 juin, ont été repoussés à celui du 4 juillet.

Lorsque que l'on agit dans le domaine de la coopération internationale ou de la solidarité internationale, cela nous marque profondément car il s'agit, entre autres, de lieux que l'on a parcouru, de femmes et d'hommes que nous connaissons, d'enfants que nous avons vu naître et grandir. Nous sommes là-bas chez nous, comme ils ont coutume de le dire pour nous accueillir.

Au-delà de l'émotion que cela provoque, et par-delà l'inquiétude légitime sur de potentiels difficultés et blocages, nous devons continuer pour partager, échanger, faire. Nos gestes, aussi humbles soient-ils, sont aussi facteurs de paix.

Aujourd'hui, notre inquiétude est grande pour la population du Cercle de Douentza où la présence « djiadiste » remonte.

Le contexte géopolitique et sécuritaire n'a eu, à ce jour, que de faibles répercussions négatives sur la réalisation des actions. Le programme triennal RésEM 22-24 est finalisé, souhaitons que sa mise en œuvre puisse se dérouler au mieux pour le bénéfice des populations.

Nous sommes dans l'attente de la réponse du MEAE ; selon la subvention accordée il faudra peut-être recourir à d'autres financements. Encore une fois nous serons contraints à une période quasi réduite à deux ans, temps très court pour réaliser des équipements de qualité et pérennes. Il va falloir *mettre les bouchées doubles*.

Le rôle de copilote et d'appui/conseil d'E-S est confirmé. Lors de la construction du programme la sollicitation a été très forte, l'expérience et la connaissance du terrain étant un atout fort.

Notre activité intra E-S reste sur des activités d'échanges d'informations et d'appui/conseil ponctuel ; notre engagement dans le RésEM ne permet pas de faire plus.

A Bures-sur-Yvette, le 11 juin 2022

Le président : Jean-Luc Gaget





Rapport d'activité

Du 01/01/21 au 31/05/2022

ACTIVITE DANS RESEAU ESSONNE-MALI (RESEM)

Essonne-Sahel coanime et copilote, avec les services du CD91, le RésEM ; le CD91 étant autorité de gestion.

◊ L'évolution du réseau

Au sein du service de l'action internationale du CD91, le dernier trimestre 2021 a été marqué par l'arrivée d'Anne-Lise Joseph (chargée de coopération et plus particulièrement de l'appui aux acteurs essonniens) et le retour d'Alisson Pistre.

Au sein du réseau, l'année a été marquée par l'annonce de la nouvelle adhésion de la commune de Morsang-sur-Orge (43^e membre) au RésEM.

◊ Le fonctionnement et l'activité propre

- Le COPROG France a eu lieu le 9 mai 2022 : il a permis de faire un bilan succinct de la période 2019-2021 du RésEM (bilan des commissions programme, animation territoriale et capitalisation) en Essonne et au Mali et d'aborder la période 2022-2024 en présentant l'évolution des réponses du RésEM face aux enjeux territoriaux (climat, sécurité alimentaire et hydrique, éducation et formation professionnelle, citoyenneté et solidarité internationale, soutien aux diasporas). La réunion s'est tenue en présence de Samia CARTIER, conseillère déléguée en charge de la vie associative. Il s'agissait de la première rencontre en présentiel des membres du RésEM depuis le début de la crise sanitaire. A noter également qu'un COPROG Mali s'est tenu du 17 au 18 novembre 2021 à Bamako.

- Tenue de plusieurs commissions Programmes (sur l'état d'avancement des activités du programme 19-21 et la préparation du programme 22-24) et participation à plusieurs commissions Animation territoriale (COPI EM FEST).

- Tenue régulière de réunions de la cellule technique (Skype/WhatsApp) entre la chargée de mission E-S, la chargée de coopération du service de l'action internationale (SAI) du CD91 et la coordination DDN Mali, pour suivre l'état d'avancement des programmes et activités en cours.

- Tenue de plusieurs groupes de travail du secrétariat technique (GTST) pour l'élaboration du programme 22-24 (construction du cadre logique, instruction des fiches projets, stratégies financières, etc.), la préparation des rencontres avec les bailleurs (AFD, MEAE, CRIF), des ST et des commissions Programme du RésEM.

- Participation à des réunions d'échanges avec d'autres structures : F3E, CRID, CARI, CUF, CD35, GRDR, etc.

◊ Clôture du programme 2019-2021

Le compte-rendu technique et financier final exigé par le MEAE a été rédigé et déposé en mars 2022. Le programme 19-21 s'est clôturé avec un taux d'exécution final de 106,39%. Le programme a fait l'objet d'une évaluation externe par le bureau d'étude Gaïa Développement (basé à Lyon) concernant les actions menées au Mali. Des experts ont pu se rendre sur les sites des projets, y compris en zone rouge. D'un point de vue général, l'évaluation fait état d'un bon programme :

- Grande cohérence et pertinence des actions au regard des besoins et des priorités locales ;
- Impact rapide sur l'atténuation des situations de vulnérabilité et amélioration réelle des conditions de vie des bénéficiaires ;
- Bonne durabilité / pérennité attendues grâce à l'appropriation des bénéficiaires, impliqués sur les phases de programmation ;
- Amélioration des ressources fiscales grâce à certains des projets menés ;
- Bonne qualité des formations proposées, qui ont eu le mérite de proposer des axes théoriques et pratiques *in situ* ;
- Les évaluateurs ont été très étonnés des capacités du Réseau à mener des actions efficaces dans le cercle de Douentza malgré l'insécurité.

Des marges de progression ont également été identifiées, notamment en ce qui concerne : l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des collectivités, l'organisation du suivi-rapproché sur place, l'éparpillement et la sous-estimation des coûts de certains projets, l'efficacité du dispositif de coordination, la capitalisation et la prise en compte de certains risques socio-politiques.

Le 22/04/22, lors de la restitution en visioconférence animée par l'ONG Gaïa Développement, organisée en présence des partenaires maliens et essonniens, les échanges autour des marges de progressions évoquées ont été nombreux : des réponses ont été apportées, proposées et/ou programmées.



Le sous-programme eau, hygiène et assainissement du programme 19-21 du RésEM (une déclinaison de ce dernier) n'a pas encore été clôturé : un 3^e et dernier CRTF devra être communiqué à l'AESN d'ici la fin de l'année en vue de l'obtention du solde de la subvention (à savoir 35 036 € pour une subvention totale de 350 367 €).

♦ Programme 2022-2024

« Soutenir le présent, investir sur l'avenir : les jeunes au cœur du développement ici et là-bas »

L'objectif général du programme est de renforcer les capacités des collectivités de l'Essonne et des cercles de Diéma, Douentza et Nioro-du-Sahel pour prévenir et traiter les situations de fragilité affectant particulièrement les jeunes.

L'action 1 repose sur l'accès aux besoins vitaux face à des défis immédiats. Elle favorise l'adaptation au changement climatique par des actions locales, pour l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'eau, l'hygiène et l'assainissement et l'accompagnement des collectivités. Elle est en continuité des efforts menés lors du programme 2019-2021, tout en les complétant au regard de l'évaluation externe. Résultats attendus : 1) Les collectivités partenaires favorisent le renforcement des filières agro-pastorales, notamment au profit des jeunes, 2) La ressource en eau est préservée, 3) Les services publics sont améliorés par le renforcement des compétences et le dialogue communautaire.

L'action 2 vise à lutter contre les fragilités délétères à moyen et long terme. Il s'agit d'outiller les jeunes essonniers et maliens afin qu'ils puissent être acteurs de la paix de demain et d'un développement humain solidaire. Résultats attendus : 1) L'accès à l'éducation est facilité, notamment par le biais de l'outil numérique, 2) L'insertion socio-économique des jeunes est renforcée par le développement de la formation professionnelle, 3) Les solidarités sont promues à travers les leviers culturels sur les territoires de coopération du RésEM.

Le budget du programme s'élève à 1 894 703 €. Le financement prévisionnel est assuré par le CD91, les collectivités, associations et bénéficiaires à hauteur de 994 336 €, et par le MEAE à hauteur de 900 367 € (soit 47,52%).

Les activités proposées par les membres d'E-S concernent le maraîchage (dont les activités de formation), l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, et l'appui à l'enseignement des sciences.

La demande de cofinancement au MEAE a été déposée sur la plateforme de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée le 31/03/22.

♦ Convention, dans le cadre du RésEM, entre Essonne-Sahel et le CD91 :

RAPPEL : La convention opérationnelle entre le CD91 et E-S a été signée le 2 octobre 2019. Par cette convention, l'association s'engage à :

- Améliorer la sécurité alimentaire par le renforcement des capacités locales ;
- Renforcer l'accès aux soins et améliorer la qualité des soins (appui à la construction et l'équipement du Centre de santé communautaire de Lambidou) ;
- Renforcer les compétences des agents de santé, des agents de l'action sociale et des élus des territoires de coopération (appui à la construction et l'équipement du Centre de santé communautaire de Lambidou) ;
- Garantir les conditions de pérennisation des actions, par la mise en œuvre de mesures sociales d'accompagnement ;
- Contribuer au suivi et à la bonne gouvernance des programmes du RésEM en copilotant et en se positionnant en appui-conseil auprès des membres du RésEM ;
- Apporter un accompagnement spécifique à la diaspora issue des territoires de coopération, associée ou non au RésEM.

La subvention pour les trois années du programme a été de 103 242 €.

La convention liant E-S au CD91 a expiré le 15 mars 2022 ; pour autant, la sollicitation d'E-S a été particulièrement dense depuis.

Dans le cadre du programme 2022-2024, E-S a sollicité une subvention de 72 000 € pour le co-pilotage et l'appui technique au RésEM.

E-S est également très active dans la construction du projet de renforcement de la formation professionnelle dans les filières porteuses dans les cercles de Nioro-du-Sahel et Diéma. Ce projet sera porté par la CMI mais bénéficiera de l'appui technique et administratif d'E-S (préparation, gestion administrative, mise en œuvre et suivi du projet), et d'un appui plus poussé sur l'aspect ingénierie de formation du projet avec le soutien de Georgette Soudrie.

♦ Missions RésEM Essonne à Bamako :



Compte-tenu de la situation sanitaire et du contexte sécuritaire malien, aucune mission n'a été organisée depuis décembre 2019 en Essonne et à Bamako. Une mission technique de la CMI en Essonne avait été préparée en janvier 2022, mais l'évolution de la situation sanitaire ne permettait pas de maintenir cet accueil tout en respectant les mesures de précautions départementales.

♦ Missions RésEM Mali :

• Du 20 au 21 octobre 2021 à Bamako avec les acteurs de Douentza et du 22 octobre au 2 novembre 2021 dans les cercles de Diéma et Nioro-du-Sahel - Mission technique de la Coordination :

- Appui technique à la clôture des actions des Conseils de cercle, des communes et des intercollectivités, collecte des informations pour le bilan du programme 19-21 et pour la préparation du programme 22-24 ;
- Visites de terrain ;
- Echanges avec les bénéficiaires et porteurs de projets.

Au vu de la dégradation du contexte sécuritaire dans le cercle de Douentza, les déplacements se sont limités aux cercles de Diéma et Nioro-du-Sahel. Pour le cercle de Douentza, la CMI a invité les représentants des collectivités à se rendre à Bamako pour des échanges.

♦ Communication

Comme pour les éditions précédentes, des outils de communication propres à l'EM FEST ont été développés en 2022.

♦ Action culturelle

Malgré le contexte sanitaire du début d'année, l'EM Fest 2022 a pu se tenir dans de bonnes conditions (seulement 2 annulations pour cause de covid-19 sur 27 événements différents répartis sur 37 créneaux). Quatre associations d'E-S, membres du RésEM, ont participé à cette cinquième édition, du 28 janvier au 6 février 2022 :

- Ajukoby (Bures-sur-Yvette) : exposition d'œuvres d'artistes bamakois et buressois (AfricaBures 2022) du 25 janvier au 5 février (l'inauguration s'est faite en présence d'élèves du collège de la Guyonnerie, qui ont lu des extraits de Je suis Frédéric Douglass) ; projection du film Hyènes (1992), suivi d'un débat avec Catherine Ruelle, grand reporter et critique de cinéma ; organisation d'ateliers intergénérationnels animés par les artistes de l'exposition AfricaBures au cours desquels les participants (enfants, parents et grands-parents) ont pu réaliser des œuvres sous les conseils des artistes ; représentation de la pièce Kalach story, suivie d'un débat.
- Comité des jumelages de Chilly-Mazarin : spectacle « Ragandé ! Ne dors pas ! », séances de contes africains accompagnés de percussions africaines pour les enfants à partir de 4 ans et d'une exposition de livres et CD africains à la médiathèque, mini-concert et projection du film « Africa Mia ».
- Les Amis du jumelage de Marolles-en-Hurepoix : représentation de la pièce Kalach Story avec en prélude la projection du court métrage *Marolles Lakamané, Deux villes sœurs*. Dans le cadre du Festisol, le spectacle Je suis Frédéric Douglass a été présenté par le théâtre de l'Arlequin devant deux classes de 4^e.
- Trans Aide Draveil : représentation de la pièce Kalach Story, suivie d'un débat entre la salle, les artistes et l'auteur.

ACTIVITE INTRA ESSONNE-SAHEL

Appui-conseil, expertise E-S :

Accès à l'eau, énergie solaire : Jean-Pierre d'Haenens, Jean-Luc Gaget

- Accès à l'eau potable à Koundougoula (programme 19-21) : appui technique au Comité des jumelages de Chilly-Mazarin pour le suivi et l'élaboration des documents (étude géophysique, DAO pour la réalisation du forage, APD de l'AEP, etc.).
- Accès à l'eau potable à Kourté (Koréra-Koré) : étude géophysique en prévision d'un forage pour la réalisation d'une AEP.
- Conseils et appuis techniques ponctuels.

Formation professionnelle, agriculture, maraîchage : Georgette Soudrie /Jean-Luc Gaget



- Suivi de l'action de formation de 64 stagiaires à la maîtrise des techniques avancées de maraîchage organisés par le CFP de Nioro-du-Sahel dans le cadre du programme 19-21.
- Suivi de l'action Appui *in situ*. Intervention de quatre jours du formateur et du jardinier du CFP de NdS dans un jardin maraîcher collectif.

Appui conseil : Jean-Luc Gaget, en collaboration avec la chargée de mission

- **Commune de Diakon, projet de réparation du micro-barrage de Kembé (association des ressortissants Kembé-Kapé)**

E-S a rédigé et envoyé un dossier de demande de subvention à la mi-janvier 2021 au CD du Val-de-Marne pour financer la réalisation des travaux de réhabilitation du micro-barrage de Kembé. Coût total prévisionnel du projet : 10 983 €. Montant de la subvention sollicitée : 5 000 €. La demande a finalement été refusée en novembre 2021 ; le refus a été justifié par le manque d'implantation de l'association sur le territoire.

- **Commune de Lambidou (cercle de Diéma), projet construction et d'équipement du CSCOM de Lambidou, Association Femme de Lambidou (AFDL, Boussy Saint Antoine)**

Gestion technique, administrative et financière du projet de construction et d'équipement du Centre de Santé communautaire de Lambidou.

Le CSCOM de Lambidou a commencé à accueillir du public le 10 août 2021. Au cours des quatre premiers mois de fonctionnement, 692 hommes, 712 femmes et 801 enfants y sont entrés. Les soldes pour les travaux et la MOD ont été réglés à l'issue de l'établissement du PV de réception définitive de l'ouvrage et de ses équipements. L'AFDL a réglé les 40% restants de la prestation E-S pour le suivi du projet (soit 1 000 € sur les 2 500 €).

Une infographie présentant le projet a été réalisée (cf. site internet E-S).

- **Partenariat avec BiBook :**

Une convention de partenariat a été signée avec l'association Promotion des arts au Mali le 26/10/21 pour une durée d'un an afin de participer à l'essor de *Livres en partage* en animant une campagne de dons. Un dispositif de paiement de dons via la création d'un compte sur la plateforme HELLOASSO (avec lien direct sur le site d'E-S et en signature des mails du Président d'E-S) a été mis en place : 550 € ont déjà été collectés.

E-S ressources : Groupe de travail piloté par Georgette Soudrie, avec l'appui logistique de la chargée de mission

Les travaux d'E-S Ressources de 2021 ont porté sur :

- Dossier Maraichage : finalisation et mise en ligne des chapitres « Formation » et « Aménager un PM », avec l'ajout d'un paragraphe conclusif autour du thème « Le maraichage, une activité génératrice de revenus ».

Rencontres /échanges avec des partenaires en France

◆ Rencontres, manifestations

◆ 20/05/21 : J-L Gaget, M Buffet, N O'Neill, échanges en visio avec Joaquim FRAGER (Animateur du F3E) en vue de l'évaluation du programme 19-21.

◆ 22/07/21 : JLG/MB, échanges avec l'ONG Sèves qui intervient dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement dans la région de Kayes, principalement sur l'amélioration de la gestion/gouvernance et le renforcement de l'accès à l'eau. Sèves travaille avec Boubacar Macina (AGED2AEP) sur des financements AESN et SEDIF ; ensemble ils envisagent d'intervenir dans plusieurs localités du cercle de Nioro-du-Sahel. Les échanges se sont par la suite poursuivis sur les activités et pratiques respectives de chacun autour des prescriptions techniques pour les études géophysiques et les forages (et notamment la tomographie), en présence de Jean-Pierre d'Haenens.

Fonctionnement de l'association

◆ Réunions du CA :

11 membres (AG du 26/09/20).



On ne ramasse pas un caillou avec un seul doigt

Entre les deux AG, le CA s'est réuni une fois en présentiel juste après l'AG de 2020 (le 26/09) et une fois en visioconférence (le 15/02/2021). Le 27/04, une réunion d'échanges sur les perspectives et prospectives de l'après 19-21, a été organisée en visioconférence.

♦ E-S employeur :

Pas d'évènements marquants.

♦ Communication :

Le site est alimenté régulièrement par les membres d'E-S, qui disposent d'une page propre à leurs activités : les articles sont mis en ligne par la chargée de mission d'E-S ou le président.

Pour rappel, un compte E-S a été créé sur YouTube afin de mettre en ligne des vidéos avec lien sur le site d'E-S. Ce compte peut accueillir des vidéos des membres d'E-S.

A Bures-sur-Yvette, le 11 juin 2022

Le président : Jean-Luc Gaget





Rapport de gestion du trésorier

Mesdames, Messieurs,

L'exercice dont nous vous rendons compte s'est déroulé sur une période de 12 mois comprise entre le 1/1 et le 31/12/2021.

ACTIVITE ET FINANCEMENT

Comme pour les exercices précédents, Essonne-Sahel (E-S) a poursuivi en 2021 son rôle d'appui aux acteurs du développement (associations, entités publiques) : aide à l'animation, à la gestion, au montage et au suivi de projets ponctuels et de programme plus généraux.

Cette activité qui est pour notre association sa principale source de revenus s'inscrit dans le cadre de conventions signées avec diverses instances ; leur exécution peut s'étaler sur plusieurs exercices impactant ainsi les résultats de chacun d'entre eux.

En 2019, E-S a signé une convention avec le Conseil Départemental de l'Essonne (CD91) chef de file et autorité de gestion du programme RésEM (Réseau Essonne Mali) portant sur les exercices 2019 à 2021.

E-S a donc concentré son action principalement sur l'exécution de cette convention RésEM 2019/2021 :

1/ Contribution au suivi et à la bonne gouvernance en copilotant le programme RésEM en se positionnant en appui-conseil auprès des membres du RésEM. Activités financées par subvention du RésEM (CD91, MEAE, AESN) et sur fonds propres ;

2/ Les actions propres à E-S relatives à l'étude d'impact de l'aménagement de bas-fonds et aux formations en maraîchage ont été poursuivies et financées tant à partir des subventions du RésEM (CD91, MEAE, AESN) que de fonds propres d'E-S (utilisation de dons spécifiquement dédiés à la formation) ;

3/ Un projet autonome et partiellement financé par la subvention du RésEM (CD91, MEAE, AESN), a été engagé par des associations de la diaspora de la commune de Lambidou en France dans le but de construire un centre de santé à Lambidou. E-S n'intervenant que comme intermédiaire y a apporté son appui et son expertise.

Par ailleurs, une part, d'un montant de **2 737 €**, de l'enveloppe versée par le CD91, disponible fin 2020 au titre de la subvention « programme de développement » a été utilisée au cours de cet exercice.

Par construction, tout Euro perçu pour une activité de développement au Mali, est à terme transféré au Mali entraînant donc, in fine, la neutralité de cette activité au niveau des résultats. Toutefois, dans le cadre de la convention RésEM, E-S a financé partiellement, sur ses fonds propres, ses actions au Mali (formations et enquête bas-fond) pour un montant de 1 600 € qui a donc impacté les résultats.

Le résultat 2021 est en nette régression par rapport à 2020 puisqu'il se solde par une perte de 3 771 € contre un bénéfice de 1 968 € précédemment ; cette évolution est principalement la conséquence d'une part de recettes en diminution (en 2020 ES avait été rémunérée à hauteur de 2 400 € pour son intervention dans le dossier AEP Djédigui-Kassé) et d'autre part de l'impact des actions E-S du RésEM signalé précédemment. Les frais de fonctionnement sont en légère augmentation à hauteur de 900 € (soit 3,8%) ; le poste principal, les frais de personnel n'ont pour leur part dérivé que de 300 € seulement (1,2%). A noter par ailleurs la sensible diminution des produits annexes de 17 % (dons et cotisations particulièrement).

Nous rappelons qu'E-S présente un déficit structurel de fonctionnement d'environ 25 à 30 000 € par an ; ce besoin ne peut être comblé que par la rémunération de son action par les établissements publics ou les associations ainsi que par des prestations effectuées auprès de tiers.

Depuis plusieurs années ces besoins n'ont pas été couverts : en 2016 (perte de 9 180 €), 2017 était juste équilibré (gain de 700 €) ; 2018 a présenté un déficit de 5 400 €, 2019 une perte de 4 773 € ; 2020 étant l'exception en raison de la baisse d'activité liée à la crise COVID.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Le budget 2022 a été établi sur le principe de la poursuite du rôle d'E-S en tant qu'expert et appui. A ce stade, aucune action n'est budgétée.



On ne ramasse pas un caillou avec un seul doigt

E-S a toutefois prévue une nouvelle valorisation de son intervention auprès du CD 91 en inscrivant une somme de 24 000 € annuels pour la prochaine convention (contre 23 000 € pour celle échéant fin 2021)

Les charges seront en ligne avec celles constatées en 2021 en intégrant toutefois les évolutions du contexte socioéconomique.

Le budget 2022 fait apparaître un niveau de déficit moins élevé que pour 2021, à hauteur de 3 400 €.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats :

Comptes annuels que nous soumettons à votre approbation, établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels de cet exercice de 12 mois sont identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, les produits d'exploitation se sont élevés à 38 507 € (dont 29 334 € de subventions) contre 42 508 € lors de l'exercice précédent.

Les cotisations et dons se sont élevés à 1 240 €.

Les charges d'exploitation imputables à l'exercice se sont élevées pour leur part à 42 278 € contre 40 540 € pour l'exercice précédent. Les frais de fonctionnement de l'association se sont maintenus globalement au niveau de 2021. L'écart est essentiellement la conséquence des actions réalisées dans le cadre de la convention RéSEM 19/21.

Parallèlement les produits ont diminué de 4 000 € dont :

- 2 940 € de produits accessoires, E-S ayant réalisé moins d'intervention hors convention RéSEM qu'en 2020 ;
- 2 300 € provenant de l'utilisation partielle du don de l'association APOAI à hauteur de 3 979 € pour l'action de formation intégrée au projet RéSEM, contre 6 271€ en 2020 ;
- Les frais liés au personnel se sont élevés à 25 050 € en augmentation légère (1,2%) par rapport à 2020.

Après prise en compte des charges et produits financiers, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 3 771 € contre un bénéfice de 1 968 € au titre de l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 3 771,68 €.

Nous vous proposons de bien vouloir l'affecter en totalité au compte « report à nouveau ».

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE L'ASSOCIATION

La présidence actuelle du conseil d'administration est assurée Jean-Luc Gaget.

Nous vous précisons que les mandats d'administrateurs de Jean-Luc Gaget, Claudie Piqué, Hugues Raucy, Gérard Ravaud, Adrien Rodriguez et Françoise Sergent sont arrivés à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner au bureau quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par les vérificateurs des comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Trésorier

Gérard Ravaud



Contrôle financier

VERIFICATION DES COMPTES RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE 2022 D'ESSONNE-SAHEL

Mesdames, Messieurs,

Par suite du mandat qui nous été confié lors de l'assemblée générale du 18 juin 2021 nous avons procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de l'association pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Comptes 2021

Le total du bilan se monte à 94 411,02 € - il était de 96 585,45 € au 31/12/20.

Le compte de résultat présente une perte de 3 771,41€- le résultat de 2020 présentait un bénéfice de 1 958,51 €.

Situation de trésorerie

La situation de trésorerie présente un solde positif de 33 776,22 € au 31/12/2021, elle était positive de 41 103,82 € au 31/12/2020.

Une grande partie de cette trésorerie est placée sur un livret de type « livret A ».

Contrôle des pièces

Nous avons constaté que le bilan ainsi que le compte de résultat annuels concordent avec la comptabilité et les informations adressées aux adhérents.

Conclusion du contrôle des comptes 2021

En conséquence, nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés et remercier le Trésorier pour son travail.

A Bures-sur-Yvette le 12 mai 2022

Les vérificateurs des comptes

Catherine AUTEBERT

Hugues RAUCY





O n n e r a m a s s e p a s u n c a i l l o u a v e c u n s e u l d o i g t

| COMpte DE RESULTAT AU 31/12/2021 | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| CHARGES | Exercice N clos le 31/12/21 | Exercice N-1 clos le 31/12/20 | PRODUITS | Exercice N clos le 31/12/21 | Exercice N-1 clos le 31/12/20 |
| Charges d'exploitation (1) : | | | Produits d'exploitation (1) : | | |
| Achats de marchandises | | | Ventes de marchandises | | |
| Variation de stocks marchandises | | | Production vendue (biens et services) | | |
| Achats de matières et autres approvisionnements | 0,00 | 133,86 | Production stockée | | |
| Variation de stocks matières | | | Production immobilisée | | |
| Autres achats (non stockés) | 819,80 | 154,41 | Subventions d'exploitation | 29 334,00 | 29 333,00 |
| Services extérieurs | 14 650,43 | 11 378,40 | Reprises sur provisions et amort, transferts de charges | | |
| Autres services extérieurs | 1 558,65 | 1 372,60 | Autres produits | 1 000,00 | 3 938,00 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 60,00 | 0,00 | Collectes | | |
| Rémunération du personnel | 23 489,74 | 23 610,75 | Cotisations | 1 240,00 | 1 320,00 |
| Charges sociales | 982,12 | 847,43 | Participation des associations aux pgs de développement | 3 979,00 | 6 271,32 |
| Autres charges de personnel | 578,58 | 238,28 | Legs et donations | | |
| Redevances | | | Produits liés à des financements réglementaires | | |
| Subventions accordées sur ressources affectées | | | Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs | 2 737,12 | 1 210,40 |
| Dotation aux amortissements | | | Quote part de subven d'invest renouvelable et des apports virées au compte de résultat | | |
| Dotations aux provisions (sur projets identifiés) | | | TOTAL I | 38 290,12 | 42 072,72 |
| Engagements à réaliser sur ressources affectées | 0,00 | 2 436,32 | Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun | | |
| Autres charges: | | | TOTAL II | | |
| TOTAL I | 42 139,32 | 40 172,05 | Produits financiers | | |
| Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun | | | De participation | | |
| TOTAL II | | | D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | |
| Charges financières (1) : | | | Autres intérêts et produits assimilés | 216,76 | 351,75 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | | Reprises sur provisions et transferts de charges | | |
| Intérêts et charges assimilées | 139,30 | 368,00 | Différences positives de change | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| TOTAL III | 139,30 | 368,00 | TOTAL III | 216,76 | 351,75 |
| Charges exceptionnelles : | | | Produits exceptionnels : | | |
| Sur opérations de gestion | 0,00 | 0,00 | Sur opérations de gestion | | |
| Sur opérations en capital | | | Sur opérations en capital | 0,33 | 84,09 |
| Reprise de déficit antérieur | | | Reprises d'excédent sur exercices antérieurs | | |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | | Reprises sur provisions et transferts de charges | | |
| TOTAL IV | 0,00 | 0,00 | Quote part des subventions d'investissement non renouvelable virée au compte de résultat | | |
| Participation des salariés aux résultats | | | TOTAL IV | 0,33 | 84,09 |
| Impôts sur les sociétés | | | TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V) | 42 278,62 | 40 540,05 |
| TOTAL V | | | TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV) | 38 507,21 | 42 508,56 |
| TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V) | 42 278,62 | 40 540,05 | RESULTAT (PERTE) | 3 771,41 | |
| EXCEDENT | | 1 968,51 | TOTAL GENERAL = TOTAL DES PRODUITS + DEFICIT | 42 278,62 | 42 508,56 |
| TOTAL GENERAL = TOTAL CHARGES + EXCEDENT | 42 278,62 | 42 508,56 | | | |
| EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | | | | |
| (1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs | | | | | |



O n n e r a m a s s e p a s u n c a i l l o u a v e c u n s e u l d o i g t

| BILAN AU 31/12/2021 | | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------|------------|------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| ACTIF | Exercice 2021 | | | Exercice 2020 | PASSIF | Exercice 2021 | Exercice 2020 |
| | BRUT | AMORT/PROV | NET | | | | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | | FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES | | |
| <i>Immobilisations incorporelles</i> | | | | | <i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i> | 53 804,34 | 53 804,34 |
| Frais d'établissement | | | | | <i>Écarts de réévaluation</i> | | |
| Concessions et droits similaires, logiciels, droits et valeurs similaires | | | | | <i>Réserves</i> | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | | Réserves indisponibles | | |
| Immobilisations incorporelles en cours | | | | | Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Avances et acomptes | | | | | Réserves réglementées | | |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | | | | | Autres réserves (dont réserves pour projet associatif) | | |
| Terrains | | | | | <i>Report à nouveau</i> | -16 699,99 | -18 668,50 |
| Constructions | | | | | <i>Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)</i> | -3 771,41 | 1 968,51 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | | | | <i>Subventions d'investissement</i> | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | | | <i>Provisions réglementées</i> | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | | Total I | 33 332,94 | 37 104,35 |
| Avances et acomptes | | | | | Autres Fonds associatifs | | |
| <i>Immobilisations financières (1)</i> | | | | | Fonds associatifs avec droit de reprise | | |
| Participations | | | | | Apports | | |
| Créances rattachées à des participations | | | | | Legs et donations | | |
| valeurs mobilières de placement | | | | | Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables | | |
| banques | | | | | Résultat sous contrôle de tiers financeurs | | |
| Autres | | | | | Droit des propriétaires (commodat) | | |
| Total I | | | | | Total II | | |
| ACTIF CIRCULANT | | | | | Provisions pour risques et charges | | |
| <i>Stocks et en-cours</i> | | | | | Provisions pour risques | | |
| Mat.prem et autres approvisionnements | | | | | Provisions pour charges | | |
| En-cours de production (biens et services) | | | | | Fonds dédiés | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | | Sur subventions de fonctionnement | 0,00 | 2 737,12 |
| Marchandises | | | | | Sur autres ressources | | |
| <i>Avances et acomptes sur commandes</i> | | | | | Total III | 0,00 | 2 737,12 |
| <i>Créances</i> | | | | | DETTES (1) | | |
| Usagers et comptes rattachés | | | 0,00 | 40 350,00 | Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits(2) | | |
| Autres | 120,00 | | 120,00 | | Emprunts et dettes financières divers (3) | | |
| <i>Valeurs mobilières de placement</i> | 33 105,43 | | 33 105,43 | 40 888,67 | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| <i>Disponibilités</i> | 670,79 | | 670,79 | 215,15 | Dettes fournisseurs et Comptes rattachés | 0,00 | 125,00 |
| <i>Charges constatées d'avance (2)</i> | 514,80 | | 514,80 | 15131,63 | Dettes fiscales et sociales | 882,08 | 855,55 |
| Total II | 34 411,02 | | 34 411,02 | 96 585,45 | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| COMPTES de régularisation (III) | | | | | Autres dettes | 196,00 | 18 629,43 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | | | COMPTES de régularisation (1) | | |
| <i>Écarts de conversion Actif (IV)</i> | | | | | Produits constatés d'avance | 0,00 | 37 134,00 |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV) | 34 411,02 | | 34 411,02 | 96 585,45 | Total IV | 1 078,08 | 56 743,98 |
| ENGAGEMENTS RECUS (pour mémoire) | | | | | <i>Écarts de conversion Passif (V)</i> | 0 | 0 |
| (1) Dont à moins d'un an | | | | | TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) | 34 411,02 | 96 585,45 |
| (2) Dont à plus d'un an | | | | | ENGAGEMENTS DONNES (pour mémoire) | | |
| | | | | | (1) Dont à plus d'un an , Dont à moins d'un an | | |
| | | | | | (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques | | |
| | | | | | (3) Dont emprunts participatifs | | |



Projet associatif 2022

Appuyer les populations des territoires maliens partenaires pour une amélioration de leurs conditions de vie dans le cadre d'un développement soutenable (social, économique, environnemental).

Pour cela Essonne-Sahel continuera à agir :

- pour le renforcement des actions visant l'autonomisation et les compétences des collectivités locales maliennes et des populations dans leurs projets de développement ;
- pour la continuité des liens avec les associations de la diaspora ;
- pour la permanence du Réseau Essonne-Mali (RésEM), dont le CD91 est chef de file et autorité de gestion dans la mise en œuvre des programmes et activités ;
- dans l'appui technique au réseau et le développement des compétences locales (montage de projet, autonomie alimentaire, accès à l'eau potable, éducation, formation...).

Les axes forts

- Le soutien aux collectivités et intercollectivités au service des populations ;
- L'échange avec la diaspora issue des territoires de coopération du RésEM ;
- L'appui/conseil au montage de projets ;
- La capitalisation et le partage des acquis d'Essonne-Sahel via E-S Ressources.
- E-S est engagée dans la mise en œuvre du programme RésEM 2022-2024.





Finances : synthèse 2020, 2021 ; budget 2022 ; prospective 2023. Document informatif non soumis à délibération

| | 2020 | Budget 2021 | Réel 2021 | Budget 2022 | prospect. 2023 | | 2020 | Budget 2021 | Réel 2021 | Budget 2022 | prospect. 2023 |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| CHARGES | | | | | | PRODUITS | | | | | |
| PROGRAMMES | | | | | | | | | | | |
| E-S intermédiaire financier (opérations pour compte) | | | | | | | | | | | |
| Montants transférés | | | | | | Montants reçus | | | | | |
| Dossier AEP Djédigui Kassé | 12 737,00 | | | | | Dossier AEP Djédigui Kassé | 12 737,00 | | | | |
| Dossier AEP Djédigui Kassé (avenant 5) | 458,00 | | | | | Dossier AEP Djédigui Kassé (avenant 5) | 458,00 | | | | |
| MOD + construction Cescom Lambidou | 111 686,00 | 4 584,00 | 4 583,67 | | | AFDL +ALEA Cescom Lambidou | 101 028,00 | | | | |
| Livres en partage | | | 54,00 | 550,00 | | Dons affectés livres en partage | | | 250,00 | 350,00 | |
| | | | | | | RésEM CSCOM Lambidou | 7 442,00 | | 7 800,00 | | |
| | 124 881,00 | 4 584,00 | 4 637,67 | 550,00 | 0,00 | | 121 665,00 | 0,00 | 8 050,00 | 350,00 | 0,00 |
| E-S intervenant (opérations ayant un impact sur l'exploitation) | | | | | | | | | | | |
| Versements aux opérateurs maliens | | | | | | Subventions | 5 107,08 | 9 071,12 | 9 071,12 | 0,00 | 0,00 |
| RésEM form. et appui maraich. enquête bas fo | 11 378,40 | 14 650,43 | 14 650,43 | | | RésEM form. et appui maraich. enquête bas fonds | 5 107,08 | 9 071,12 | 9 071,12 | | |
| Contributions des partenaires | | | | | | Contributions des partenaires | 6 271,32 | 3 979,00 | 3 979,00 | 0,00 | 0,00 |
| Association Amitiés Internationales | | | | | | Association Amitiés Internationales | 6 271,32 | 3 979,00 | 3 979,00 | | |
| Total coûts | 11 378,40 | 14 650,43 | 14 650,43 | 0,00 | 0,00 | Total produits | 11 378,40 | 13 050,12 | 13 050,12 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | 0,00 | -1 600,31 | -1 600,31 | 0,00 | 0,00 | | | | | | |
| EXPLOITATION | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | RésEM 19/21 subv. CD91 MEAE... | 23 000,00 | 23 000,00 | 23 000,00 | | |
| | | | | | | RésEM 22/24 subv, CD91, MEAE... | | | | 24 000,00 | 24 000,00 |
| | | | | | | AEP complément AEP Djédigui-Kassé | 2 438,00 | | | | |
| | | | | | | AFDL CSCOM Lambidou | 1 500,00 | 1 000,00 | 1 000,00 | | |
| Total coûts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | Total produits | 26 938,00 | 24 000,00 | 24 000,00 | 24 000,00 | 24 000,00 |
| FONCTIONNEMENT COURANT | | | | | | | | | | | |
| Coûts | 26 725,00 | 29 945,00 | 27 628,00 | 28 782,00 | 29 682,00 | Facturations | 1 755,00 | 1 870,00 | 1 457,00 | 1 380,00 | 1 300,00 |
| Achats généraux (four, petit équip) | 290,00 | 600,00 | 820,00 | 320,00 | 350,00 | | | | | | |
| Prestations diverses | 1 000,00 | 1 005,00 | 1 173,00 | 1 173,00 | 1 173,00 | | | | | | |
| Voyages et déplacements | 365,00 | 2 000,00 | 446,00 | 600,00 | 650,00 | Dons | 200,00 | 400,00 | 310,00 | 300,00 | 300,00 |
| Frais de personnel | 24 700,00 | 26 100,00 | 25 050,00 | 26 550,00 | 27 370,00 | Produits financiers | 350,00 | 250,00 | 217,00 | 180,00 | 100,00 |
| Divers | | | | | | Divers | 85,00 | | | | |
| Services bancaires | 370,00 | 240,00 | 139,00 | 139,00 | 139,00 | Cotisations | 1 120,00 | 1 220,00 | 930,00 | 900,00 | 900,00 |
| Total coûts | 26 725,00 | 29 945,00 | 27 628,00 | 28 782,00 | 29 682,00 | Total produits | 1 755,00 | 1 870,00 | 1 457,00 | 1 380,00 | 1 300,00 |
| TOTAL GENERAL | 38 103,40 | 44 595,43 | 42 278,43 | 28 782,00 | 29 682,00 | | 40 071,40 | 38 920,12 | 38 507,12 | 25 380,00 | 25 300,00 |
| RESULTAT | | | | | | | 1 968,00 | -5 675,31 | -3 771,31 | -3 402,00 | -4 382,00 |



Éléments essentiels des échanges

Rapport moral, rapport d'activité et financier :

- Le rapport moral a fait l'objet d'échanges entre les participants autour de la façon de présenter l'actualité politique malienne, en insistant sur la nécessité de rester neutre et factuel.
- L'association Maliance Dourdan n'ayant pas donné de nouvelles au cours de ces deux dernières années malgré plusieurs relances (et n'ayant pas renouvelé sa cotisation), elle n'est aujourd'hui plus considérée comme membre d'E-S.
- Concernant l'évaluation du programme 19-21 : plusieurs recommandations ont été prises en compte dans la construction du programme 2022-2024 dont la limitation du nombre de projets menés afin d'en renforcer le caractère structurant et la limitation du champ géographique afin de prendre en compte les difficultés de suivi dans un contexte sécuritaire de plus en plus dégradé et la possible future réforme territoriale.

En effet, les évaluateurs ont estimé qu'il serait opportun que les Conseils de cercle se cantonnent à des projets structurants ayant vocation à rayonner sur leur territoire, comme des « pôles de résilience ». Sur le programme 22-24, les Cercles de Nioro-du-Sahel et Diéma s'engageront donc sur 1 à 2 espaces productifs agroécologiques structurants, alliant maraîchage et pisciculture et ayant une portée de sensibilisation. Le cercle de Nioro-du-Sahel ajoutera à cela une remise à niveau du projet de conserverie précédemment soutenu et dont le fonctionnement est perfectible. Le cercle de Douentza se concentrera sur un projet ayant pour objectif final la formation professionnelle et sur une action symbolique concernant l'éducation de base.

Par ailleurs, toutes les actions proposées entrent en continuité avec les ambitions et expertises précédemment développées dans l'histoire du réseau.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage avait également fait l'objet de nombreux échanges lors de la restitution de l'évaluation par le bureau d'étude Gaïa Développement ; à cet effet, le programme 2022-2024 a prévu, entre autres, des financements pour le renforcement des compétences des élus et agents, par le biais des intercollectivités.

- Le délai de réponse tardif du MEAE et les discussions encore en cours avec des membres du RésEM, ont conduit au report du vote des conventions du programme 22-24 de la commission permanente de juillet à celle de septembre, avec des conséquences à deux niveaux : un démarrage plus tardif des projets et donc une réduction du temps de mise en œuvre, et un retard de salaires pour les deux salariés de la Coordination qui ne seront plus payés à partir de juillet, et cela jusqu'à l'arrivée des subventions (septembre voire octobre). Pour E-S, l'impact est moindre dans la mesure où la trésorerie a permis de couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement (depuis la fin de la convention du 19-21, le 31/12/21) et devrait permettre de les couvrir d'ici l'arrivée de la première tranche de subvention du 22-24. A noter que la subvention totale du programme 22-24 devrait permettre de couvrir l'intégralité des frais de fonctionnement d'E-S jusqu'en mars 2025.
- Le travail réalisé par Jean-Pierre d'Haenens a été salué : il a été proposé de mettre en commun l'ensemble des ressources documentaires réalisées autour de l'eau (études hydrauliques, cartographie, etc.) sur nos territoires de coopération. La réalisation de prélèvements d'eau sur des forages réalisés dans le cadre des activités d'E-S et de ses membres, suggérée par Jacques Ryckelynck, pourrait également renforcer notre connaissance des caractéristiques géologiques de nos territoires de coopération, par datation de l'eau.



Assemblée générale 2022. Résolutions

RÉSOLUTION 1 : rapport moral et rapport d'activité du Président

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, approuve les rapports moral et d'activité 2021 présentés par le président.

Vote : adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

RÉSOLUTION 2 : rapport financier du Trésorier

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, approuve le rapport financier pour l'exercice 2021 présenté par le trésorier.

Vote : adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

RÉSOLUTION 3 : comptes et affectation du résultat

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, approuve les comptes 2021 présentés par le trésorier, faisant apparaître un résultat négatif de 3 771,68 € ; elle donne quitus plein et entier au trésorier.

Vote : adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

RÉSOLUTION 4 : rapport des vérificateurs

L'assemblée prend acte de la présentation et des conclusions du rapport des vérificateurs.

RÉSOLUTION 5 : affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du Président et après en avoir délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat 2021 au compte « report à nouveau ».

Vote : adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

RÉSOLUTION 6 : commission de contrôle financier, élection des vérificateurs

La commission de contrôle financier est composée de deux vérificateurs titulaires et un vérificateur suppléant élus par l'assemblée générale.

Deux candidatures ont été reçues : Catherine Autebert et Hugues Raucy.

Vote : Après avoir vérifié l'éligibilité des candidats, sont élus à l'unanimité des présents et représentés, Catherine Autebert et Hugues Raucy aux postes de vérificateurs titulaires.

RÉSOLUTION 7 : projet 2022

L'Assemblée générale, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, approuve les orientations du projet 2022.

Vote : adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

RÉSOLUTION 8 : élection d'administrateurs (le projet de résolution ne prend en compte que les candidatures reçues le jour d'envoi du présent document le 8/6/22).

Les mandats d'administrateur de Jean-Luc Gaget, Claudie Piqué, Hugues Raucy, Gérard Ravaud, Adrien Rodriguez et Françoise Sergent arrivent à expiration lors de cette assemblée. 6 sièges sont pourvus, 12 sièges à renouveler ou à pourvoir (6 fins de mandat, 6 sièges vacants) ;

Sont candidat-e-s au poste d'administrateur : Jean-Luc Gaget, Claudie Piqué, Hugues Raucy, Gérard Ravaud, Adrien Rodriguez et Françoise Sergent.

Vote : Après avoir vérifié l'éligibilité des candidat-e-s, **sont élu-e-s** à l'unanimité **des présents et représentés** : Jean-Luc Gaget, Claudie Piqué, Hugues Raucy, Gérard Ravaud, Adrien Rodriguez et Françoise Sergent. Leur mandat arrivera à expiration lors de l'assemblée générale de 2025, statuant sur l'activité de 2024. **Le conseil d'administration est composé de 12 membres (9 mini, 18 maxi) : Bruno Benoit, Bonnot Catherine, Fauvell-Champion Vincent, Gaget Jean-Luc, Gruber Michel, Milien Serge, Piqué Claudie, Raucy Hugues, Ravaud Gérard, Rodriguez Adrien, Ryckelynck Jacques et Sergent Françoise.** 6 postes restent vacants.



RÉSOLUTION 9 : pouvoirs pour la mise en œuvre et l'exécution des décisions prises par l'assemblée générale

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président et au conseil d'administration, pour la mise en œuvre et l'exécution de toutes les décisions prises par la présente assemblée, à cet effet : passer et signer tous actes et déclarations, accomplir toutes formalités, disposer et engager les dépenses y afférents.

Vote : adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Certifié sincère et conforme

A Bures-sur-Yvette, le 16 juin 2022

Jean-Luc Gaget
Président

Françoise Sergent
Administratrice

Présent·e·s et représenté·e·s

Présent·e·s :

Associations : Serge Milien (TA Draveil-Sandaré), Adrien Rodriguez (LAJ Marolles-en-Hurepoix), Alain Séverac (LAJ Marolles-en-Hurepoix), Claudie Piqué (CDJ Chilly-Mazarin), Hugues Raucy (CDJ Chilly-Mazarin), Jacques Ryckelynck (CDJ Limours-Les Molières), Xavier Houdy (Ajukoby, Bures-sur-Yvette), Françoise Sergent (Ajukoby, Bures-sur-Yvette).

Individuels : Georgette Soudrie, Bernard Corbel, Jean-Luc Gaget.

Excusé·e·s ayant donné pouvoir :

Associations : Bruno Benoit (TA Draveil-Sandaré) pouvoir à Serge Milien, Catherine Bonnot (CDJ Chilly-Mazarin) pouvoir à Claudie Piqué, Vincent Fauvell-Champion (LAJ Marolles-en-Hurepoix) pouvoir à Adrien Rodriguez, Michel Gruber (TA Draveil-Sandaré) pouvoir à Jean-Luc Gaget, Gérard Ravaud (Ajukoby, Bures-sur-Yvette) pouvoir à Xavier Houdy.

A assisté : Marine Buffet, chargée de mission E-S.

Nombre de voix statutaires : 19.

Nombre de voix des présents et représentés : 17.